

SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS  
DE L'UNIVERSITÉ

25, rue Descartes 75005 Paris

Téléphone : 01 46 33 00 79

Télécopie : 01 43 26 53 17

Paris, le **19 FEV. 2013**

**Madame Geneviève ZEHRINGER**  
10, rue Hudri  
92400 Courbevoie

Par courrier recommandé A/R

Madame,

Par une lettre recommandée du 24 janvier 2013, je vous ai mise en demeure de cesser la diffusion d'opinions en rapport avec l'objet social de notre association dans la mesure où cette diffusion rend confuses la position et l'image de notre association. Comme vous le savez, vos fonctions ne vous donnent pas le droit de représenter la Société des agrégés.

Je viens d'apprendre que la diffusion par voie postale, dont j'avais alors connaissance, a été doublée par une diffusion électronique. Cette diffusion est relayée par des destinataires croyant de bonne foi faire connaître la position de la Société des agrégés. Je n'ai pas besoin de vous éclairer sur la rapidité avec laquelle les transmissions se font par voie électronique. Cela aggrave encore le préjudice subi par la Société des agrégés.

Je vous demande donc de me fournir la liste complète des destinataires de vos courriers et courriels afin de pouvoir mettre fin à la confusion existant entre votre position et celle de la Société des agrégés. Faute de quoi, je serais obligée de constater que cette confusion est entretenue par vous à dessein et contrainte de mettre en œuvre les procédures nécessaires pour la faire cesser.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Blanche LOCHIMANN  
Présidente